

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le 03 mars à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, convoqué le 25 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

Présents : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, M. LALLEMENT, Mme GAMBART, M. DESSAUX, Mme HACHE, M. LEMERAY, Mme HUZÉ, Mme PASTUREL, M. SELLIER, M. ROUFFIGNAC, Mme BONNET, M. AMBROISE, Mme PAULIN, Mme DESMEDT.

Absents : M. TERRIS (pouvoir donné à Mme GAMBART), Mme AUBERT (pouvoir donné à Mme CHABRIER), Mme RENAULT, Mme BULLIOT, M. ROBERT, M. NIEUWJAER, M. BOSSELUT, M. CARLOTTI (pouvoir donné à Mme PAULIN), Mme NOIROT (pouvoir donné à M. LEMERAY).

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Monsieur VYNCKE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision n°03-2020** en date du 30 janvier 2020 fixant le tarif pour la sortie organisée par le Club Des Jeunes le mardi 18 février 2020 comme suit (selon le quotient familial) :

Tranche QF	Coût
T9 de 1500,01€	17,30 €
T8 de 1300,01€ à 1500,00€	15,60 €
T7 de 1150,01€ à 1300,00€	13,80 €
T6 de 1000,01€ à 1150,00€	12,10 €
T5 de 850,01€ à 1000,00€	10,40 €
T4 de 700,01€ à 850,00€	8,70 €
T3 de 550,01€ à 700,00€	6,90 €
T2 de 400,01 à 550,00€	5,20 €
T1 de 0 à 400,00€	3,50 €

↳ **Décision n°04-2020** en date du 30 janvier 2020 en vue d'ester en défense dans le cadre du recours contentieux formé par Mme Denise CHAPELLE à l'encontre d'un permis de construire, en vue d'obtenir son annulation.

↳ **Décision n°05-2020** en date du 06 février 2020 acceptant, au vu de la nécessité de mener périodiquement des campagnes de dératisation sur la Commune, la proposition de la Société ADN 3D, 2 rue de la Haie aux Vaches – 78690 Les Essarts le Roi pour :

- la dératisation des réseaux d'eaux usées et pluviales ainsi que les berges du ru traversant la commune
- la dératisation et la désinsectisation des bâtiments communaux,
- le traitement des nuisibles avec 2 passages par année ;

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois.

Débat :

Question : Décision n° 4, de quoi s'agit-il ?

Réponse : Il s'agit d'un recours exercé à l'encontre d'un permis de construire, une mère contre son fils.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Une remarque écrite a été formulée par Madame DESMEDI :

« En relisant ce compte rendu, je constate qu'il y a eu un oubli. Effectivement, Marie est venue compléter l'intervention de Pierre par rapport à une question que j'avais posée lors d'un autre conseil, sur l'endettement de la commune par habitant depuis ces dernières années en lien avec l'augmentation de la population ».

Réponse : le capital restant dû et le montant par habitant tant pour 2014 que pour 2019 figurent bien dans le compte-rendu. Il n'y a donc pas lieu de modifier le compte-rendu.

Prise de position :

La minorité rappelle qu'elle va voter contre ce compte-rendu car les noms des intervenants dans les débats ne sont plus mentionnés.

Vote :

➤ *Le conseil par 19 voix pour, 3 voix contre approuve le compte-rendu.*

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Un arrêté préfectoral fixe le nombre de jurés nécessaires à l'échelle du département (996 jurés) ainsi que la ventilation commune par commune.

Pour Forges, le nombre est de trois jurés en nombre triple, soit neuf en tout puisqu'il s'agit d'un pré-tirage au niveau de chaque conseil municipal. Une commission départementale procèdera par la suite à la sélection définitive.

Le tirage est fait à partir de la liste électorale générale.

Les conditions d'âge sont les suivantes pour cette année : pas de personne née après le 31 décembre 1998.

Les personnes tirées au sort et qui sont marquées comme radiées donnent lieu à un retraitage, même chose pour les personnes dont la condition d'âge n'est pas remplie. Il faut en tout 9 tirages valides.

Les modalités du tirage au sort sont les suivantes :

- tirage de la dizaine,
- tirage de l'unité, ce qui permet avec le tirage précédent d'obtenir le numéro de page,
- tirage du numéro de ligne dans la page.

Les résultats du tirage au sort sont les suivants :

24 5 4	Madame ROBERT-MOIREAU Martine	condition d'âge remplie
25 9 1	Monsieur SIMON Willy	condition d'âge remplie
08 5 4	Monsieur DEMOLLIERE Claude	condition d'âge remplie
03 0 2	Madame BOISSEAU Célia	condition d'âge remplie
11 5 6	Monsieur GACEK Jeremy	condition d'âge remplie
06 2 6	Monsieur COLLAS Ludovic	condition d'âge remplie
14 6 7	Madame JEAN Elisabeth	condition d'âge remplie
03 1 2	Madame BON Maryse	condition d'âge remplie
26 1 6	Madame STULMULLER épouse DURAND Léone	condition d'âge remplie

CONVENTION AVEC LA SOCIETE DOLCE O SERVICE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE TELE-RELEVÉ

Rapporteur : Monsieur DESSAUX

Le Syndicat des Eaux Ouest Essonne a missionné la Société SUEZ et, par là même, sa filiale Dolce Ô Service en vue d'équiper le territoire communal de dispositifs de télé-relève des compteurs d'eau.

La transmission par ondes radio (169 MHz) nécessite des points hauts pour la réception. Trois sites ont été choisis par l'opérateur : l'église, le stade et le tennis club.

Les récepteurs ont une consommation faible de l'ordre de 15 W. Une redevance annuelle de 100 € par récepteur est prévue dans la convention qui a une durée de 10 ans (le versement total aura lieu en une fois au début de la convention).

Une précision, tous les hameaux, sauf Malassis, seront télé-relevés par les récepteurs situés sur les communes limitrophes. Pour Malassis, Dolce Ô Service pensait installer son récepteur chez un particulier, ce qui ne sera finalement pas possible. Il y aura donc un avenant présenté lors d'un prochain conseil.

Débat :

Question : Pour l'église, n'y-a-t-il pas un risque d'interférence avec les équipements de téléphonie déjà en place ?

Réponse : La société a procédé à des tests qui se sont révélés concluants.

Vote :

➤ *Le conseil par 22 voix pour approuve cette convention, autorise Madame la Maire à la signer.*

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE CIG (CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION) POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET D'ETAT CIVIL

Rapporteur : Madame LESPERT CHABRIER.

La reliure et l'entretien des différents registres (état civil, conseils municipaux, CCAS, Caisse des Écoles, etc.) incombent aux communes.

Il s'agit de prestations onéreuses. En vue d'obtenir de meilleurs prix, le CIG a pris l'initiative de constituer un groupement de commandes. Il est donc proposé l'adhésion de la Commune à ce groupement, il est précisé que le CIG ne demandera aucune participation financière aux adhérents au titre de ses prestations.

Vote :

➤ *Le conseil par 22 voix pour approuve la convention constitutive de ce groupement de commandes, autorise Madame la Maire à formaliser l'adhésion de la Commune à ce groupement.*

RETROCESSION DE L'ALLEE DU JEU DE PAUME

Rapporteur : Monsieur DESSAUX.

En septembre 2012, le conseil municipal a autorisé la rétrocession de l'allée du Jeu de Paume et autorisé le maire à signer l'acte notarié correspondant dès la constitution d'une servitude d'accès à un réseau d'assainissement situé sur l'arrière des quatre parcelles concernées.

Si, à l'époque, les quatre propriétaires ont fait connaître, par écrit, leur accord préalable pour la constitution de cette servitude, deux d'entre eux ont, par la suite, changé d'avis et ce dossier n'a jamais abouti.

Un des quatre propriétaires, qui a toujours été favorable à la rétrocession et à la création de la servitude, demande aujourd'hui à ce que le conseil se prononce de nouveau sur une possible rétrocession sans mettre de condition liée à ce réseau d'assainissement.

Depuis janvier 2017, la procédure de rétrocession a évolué. Dans un premier temps, le conseil doit se prononcer sur l'intérêt que représente la rétrocession envisagée.

La proposition faite au conseil est de considérer que :

- Sur le plan de la circulation automobile dans le secteur cette allée n'apporte aucun avantage,
- Qu'il existe deux poteaux (éclairage + électricité) implantés sur l'allée,
- Le véritable enjeu est bien le réseau d'assainissement situé dans le fond des quatre parcelles et, pour lequel, la situation juridique doit être enfin clarifiée de manière certaine.

En d'autres termes, il est proposé au conseil de maintenir la délibération de 2012.

Débat :

Question : Ce réseau est privé ou public ?

Réponse : Ce réseau est bien privé même si la Commune a déjà fait un passage caméra.

Q. : Quels sont les arguments des propriétaires qui refusent la servitude ?

R. : Il s'agit des deux propriétaires du bas qui, en réalité, n'ont pas besoin d'utiliser l'impasse pour accéder à leur propriété, mais comme l'impasse appartient aux quatre ...

Q. : Si une servitude est créée, qui est responsable de la remise en état des lieux en cas d'intervention ?

R. : La Commune ou son prestataire, la constitution d'une servitude est aussi une garantie, à ce titre, pour les propriétaires. Il est possible que les deux propriétaires craignent une dévalorisation de leur bien, mais dans les faits, le réseau est bien là et, factuellement, la servitude existe déjà, sauf qu'elle n'est pas mentionnée au niveau des titres de propriété.

Q. : Comment une telle situation peut exister ?

R. : A l'époque où cette opération s'est faite (une trentaine d'années), il y avait peu ou pas de formalisme. Ce n'est d'ailleurs pas le seul endroit dans la Commune où il existe des réseaux situés en propriété privée. Au fur et à mesure, la mairie régularise les situations dès lors qu'une occasion se présente, mais on ne peut pas obliger un propriétaire à reconnaître une servitude de fait.

Vote :

➤ Le conseil par 22 voix décide de maintenir les termes de la délibération du 27 septembre 2012, à savoir l'exigence de la constitution d'une servitude relative au réseau d'assainissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur AUDONNEAU.

Du fait du transfert de la compétence assainissement au SYORP depuis le 1^{er} janvier, les opérations budgétaires vont se limiter pour la dernière fois aux votes des compte administratif, compte de gestion et enfin partage des résultats entre la Commune et le SYORP.

Compte administratif 2019 :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	Libellé	prévisions	réalisations
011	Charges à caractère général	61 500,33	40 396,86
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	10 007,59
Total des dépenses de gestion courante		86 500,33	50 404,45
66	Charges financières	2 998,01	2 997,72
67	Charges exceptionnelles	100,00	68,44
Total des dépenses réelles d'exploitation		89 598,34	53 470,61
023	Virement à la section d'investissement	352 034,00	-
042	Opérations d'ordre entre sections	48 051,66	48 050,76
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		400 085,66	48 050,76
TOTAL		489 684,00	101 521,37
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2018			-
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES			101 521,37

Recettes d'exploitation :

Chapitre	Libellé	prévisions	réalisations
70	Ventes de produits, prestations de service	410 000,00	474 385,86
74	Subventions d'exploitation	853,76	853,41
Total des recettes de gestion courante		410 853,76	475 239,27
Total des recettes réelles d'exploitation		410 853,76	475 239,27
042	Opérations d'ordre entre sections	803,00	802,90
Total des recettes d'ordre d'exploitation		803,00	802,90
TOTAL		411 656,76	476 042,17
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2018			78 027,24
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES			554 069,41

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	prévisions	réalisations	restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	476 113,00	404 508,12	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
Total des dépenses d'équipement		476 113,00	404 508,12	-
16	Remboursements d'emprunts	14 084,66	14 084,08	-
Total des dépenses réelles d'investissement		490 197,66	418 592,20	-
040	Opérations d'ordre entre sections	803,00	802,90	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		803,00	802,90	-
TOTAL		491 000,66	419 395,10	-
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2018			56 043,34	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			475 438,44	

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	prévisions	réalisations	restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	-	-	-
Total des recettes d'équipement		-	-	-
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	2 000,00	28 606,59	-
1068	Dotations, fonds divers, réserve	144 958,34	144 958,34	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		146 958,34	173 564,93	-
021	Virement de la section de fonctionnement	352 034,00	-	-
040	Opérations d'ordre entre sections	48 051,66	48 050,76	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		400 085,66	48 050,76	-
TOTAL		547 044,00	221 615,69	-
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2018			86 595,89	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			308 211,58	

Madame LESPERT CHABRIER sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur VYNCKE.

Vote :

➤ Le conseil par 20 voix pour, 1 abstention approuve le compte administratif 2019 pour l'assainissement.

Madame LESPERT CHABRIER reprend la présidence.

Compte de gestion 2019 :

➤ Le compte de gestion 2019 établi par le percepteur et identique dans ses résultats au compte administratif 2019 est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention.

Partage des résultats globaux :

Résultat de la section d'exploitation

Résultat de l'exercice 2019 452 548,04 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2019 - 253 822,75 €

Un accord de principe a été trouvé avec le SYORP pour partager en deux ces résultats ce qui signifie que la Commune va reverser la moitié de l'excédent de fonctionnement au SYORP (mandat de 226 274,02 €) et que ce dernier va prendre en charge la moitié du déficit d'investissement (titre de 126 911 €) émis par la Commune à son endroit.

Il est proposé au conseil de valider cette proposition de partage.

Vote :

➤ Le conseil par 21 voix pour et 1 abstention approuve ce partage des résultats globaux entre la Commune et le SYORP.

Nota : Il sera de nouveau question du SYORP lors d'un prochain conseil puisque le PV de transfert de l'actif et du passif sera soumis à l'approbation de la nouvelle assemblée délibérante.

BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur AUDONNEAU.

Les opérations budgétaires 2020 sont semblables à celles des années précédentes. Particularité : la section d'investissement est réduite aux seules opérations nouvelles nécessaires d'ici les prochaines élections municipales et le vote des taux n'aura lieu qu'en avril faute de bases notifiées. Les produits 2019 ont donc été reconduits à l'identique dans l'attente.

Dans l'ordre seront présentés et votés :

- Compte Administratif 2019,
- Compte de Gestion 2019,
- Affectation du résultat. Le conseil devra se prononcer sur la base d'une proposition faite dans un document qui était joint à la note de synthèse,
- Budget prévisionnel 2020,
- Ventilation des subventions.

Compte administratif 2019 :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	1 340 201,00	1 216 382,69
012	Charges de personnel	2 039 532,00	1 970 100,12
014	Atténuation de produits	80 353,00	80 353,00
65	Autres charges de gestion courante	212 440,00	207 319,86
Total des dépenses de gestion courante		3 672 526,00	3 474 155,67
66	Charges financières	89 242,00	89 241,45
67	Charges exceptionnelles	1 200,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 762 968,00	3 563 397,12
023	Virement à la section d'investissement	861 113,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	201 801,00	201 800,23
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 062 914,00	201 800,23
TOTAL		4 825 882,00	3 765 197,35
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2018			0,00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			3 765 197,35

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations
70	Produits des services	399 508,00	382 237,79
73	Impôts et taxes	2 774 768,00	2 763 330,79
74	Dotations et participations	629 370,00	942 998,72
75	Autres produits de gestion courante	31 400,00	29 575,44
013	Atténuation de charges	35 000,54	41 136,00
Total des recettes de gestion courante		3 870 046,54	4 159 278,74
76	Produits financiers	0,00	1,68
77	Produits exceptionnels	18 000,00	357,46
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 888 046,54	4 159 637,88
042	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>64 378,00</i>	<i>50 145,20</i>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		64 378,00	50 145,20
TOTAL		3 952 424,54	4 209 783,08
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ 2018			873 457,46
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			5 083 240,54

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	105 072,00	11 639,50	93 431,00
204	Subventions d'équipement versées	20 750,00	0,00	20 750,00
21	Immobilisations corporelles	1 573 289,00	1 341 661,94	231 606,95
23	Immobilisations en cours	788 812,00	300 749,19	488 062,05
Total des dépenses d'équipement		2 487 923,00	1 654 050,63	833 850,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
16	Remboursements d'emprunts	353 873,00	353 872,20	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 861 796,00	2 007 922,83	833 850,00
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>64 378,00</i>	<i>50 145,20</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre d'investissement		64 378,00	50 145,20	0,00
TOTAL		2 926 174,00	2 058 068,03	833 850,00
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2018			0,00	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			2 058 068,03	

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	405 495,00	188 256,65	224 782,00
16	Emprunts	252 912,00	0,04	0,00
Total des recettes d'équipement		658 407,00	188 256,69	224 782,00
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	281 740,00	316 403,55	0,00
1068	Dotations, fonds divers, réserve	107 300,98	107 300,98	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 047 447,98	611 961,22	224 782,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>861 113,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>201 801,00</i>	<i>201 800,23</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 062 914,00	201 800,23	0,00
TOTAL		2 110 361,98	813 761,45	224 782,00
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ 2018			815 812,02	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES			1 629 573,47	

Madame LESPERT CHABRIER quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur VYNCKE.

Vote :

➤ *Le conseil par 17 voix pour et 4 abstentions approuve le compte administratif 2019 présenté ci-dessus.*

Madame LESPERT CHABRIER reprend la présidence.

Compte de gestion 2019 :

➤ *Le compte de gestion 2019 établi par le percepteur et identique dans ses résultats au compte administratif 2019 est approuvé par 18 voix et 4 abstentions.*

Affectation du résultat :

Compte tenu des besoins de couverture en investissement, soit 1 037 562,56 € et de l'excédent global en section de fonctionnement d'un montant de 1 318 043,19 €, il est proposé de couvrir ce besoin et de laisser le surplus, soit 280 480,63 € en fonctionnement en report à nouveau créditeur.

➤ *Accord du conseil par 18 voix pour, 4 abstentions.*

Budget prévisionnel 2020 :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2019	Propositions BP 2020
011	Charges à caractère général	1 340 201,00	1 273 835,00
012	Charges de personnel	2 039 532,00	2 040 000,00
014	Atténuations de produits	80 353,00	90 000,00
65	Autres charges de gestion courante	212 440,00	207 240,00
Total des dépenses de gestion courante		3 672 526,00	3 611 075,00
66	Charges financières	89 242,00	78 726,00
67	Charges exceptionnelles	1 200,00	227 274,02
022	Dépenses imprévues	0,00	7 699,98
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 762 968,00	3 924 775,00
023	Virement à la section d'investissement	861 113,00	927 262,00
042	Opérations d'ordre entre sections	201 801,00	223 938,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	-	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 062 914,00	1 151 200,00
TOTAL		4 825 882,00	5 075 975,00
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ			-
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			5 075 975,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2019	Propositions BP 2020
70	Produits des services	399 508,00	399 680,00
73	Impôts et taxes	2 774 768,00	2 762 721,00
74	Dotations et participations	629 370,00	1 055 845,33
75	Autres produits de gestion courante	31 400,00	30 200,00
013	Atténuation de charges	35 000,54	40 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 870 046,54	4 288 446,33
76	Produits financiers	0,00	-
77	Produits exceptionnels	18 000,00	15 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 888 046,54	4 303 446,33
042	Opérations d'ordre entre sections	64 378,00	39 500,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		64 378,00	39 500,00
TOTAL		3 952 424,54	4 342 946,33
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ			733 028,67
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES			5 075 975,00

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2019	Restes à réaliser 2019	Propositions BP 2020	Total (RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	105 072,00	93 431,00	-	93 431,00
204	Subventions d'équipement versées	20 750,00	20 750,00	-	20 750,00
21	Immobilisations corporelles	1 573 289,00	231 606,95	658 347,69	889 954,64
23	Immobilisations en cours	788 812,00	488 062,05	322 598,00	810 660,05
Total des dépenses d'équipement		2 487 923,00	833 850,00	980 945,69	1 814 795,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	-	-	-
16	Remboursements d'emprunts	353 873,00	-	360 503,00	360 503,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	-	11 539,00	11 539,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 861 796,00	833 850,00	1 352 987,69	2 186 837,69
040	Opérations d'ordre entre sections	64 378,00	-	39 500,00	39 500,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	-	-	-
Total des dépenses d'ordre d'investissement		64 378,00	-	39 500,00	39 500,00
TOTAL		2 926 174,00	833 850,00	1 392 487,69	2 226 337,69
D 001 RÉSULTAT REPORTÉ				682 317,31	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				2 908 655,00	

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2019	Restes à réaliser 2019	Propositions nouvelles	Total (RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	405 495,00	224 782,00	50 000,00	274 782,00
16	Emprunts	252 912,00	-	-	-
Total des recettes d'équipement		658 407,00	224 782,00	50 000,00	274 782,00
10	Dotations, fonds divers, réserve (hors 1068)	281 740,00	-	318 199,44	318 199,44
1068	Dotations, fonds divers, réserve	107 300,98	-	1 164 473,56	1 164 473,56
024	Produits de cessions	0,00	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement		1 047 447,98	224 782,00	1 532 673,00	1 757 455,00
021	Virement de la section de fonctionnement	861 113,00	-	927 262,00	927 262,00
040	Opérations d'ordre entre sections	201 801,00	-	223 938,00	223 938,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	-	-	-
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 062 914,00	-	1 151 200,00	1 151 200,00
TOTAL		2 110 361,98	224 782,00	2 683 873,00	2 908 655,00
R 001 RÉSULTAT REPORTÉ				-	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				2 908 655,00	

Commentaire :

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement augmente. Il s'agit de l'autofinancement brut le plus élevé parmi les 14 communes membres de la CCPL.

Débat :

Question : La Commune a-t-elle déjà perçu un premier versement de la part d'ECT ?

Réponse : Oui, le premier des cinq versements d'un montant unitaire de 420 000 € est arrivé fin décembre et a été porté dans le budget 2020.

Ventilation des subventions aux associations :

La proposition de ventilation est la suivante :

compte		Budget 2019	Budget 2020 propositions
6574	subventions aux organismes privés	60 440,00 €	64 540,00 €
	A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	2 000,00 €	2 000,00 €
	Académie de Musiques Modernes	2 000,00 €	2 000,00 €
	AJSP (jeunes sapeurs pompiers de Limours)	150,00 €	150,00 €
	Association Républicaine des Anciens Combattants	80,00 €	80,00 €
	Association sportive du golf	150,00 €	150,00 €
	Boule Amicale de Malassis	350,00 €	350,00 €
	Boule Forgeoise	700,00 €	700,00 €
	Carrefour des solidarités	1 800,00 €	1 800,00 €
	Coup de pouce	5 000,00 €	5 000,00 €
	Crèche parentale de Briis	6 400,00 €	6 400,00 €
	Croix-Rouge du canton de Limours	180,00 €	180,00 €
	Danaya	500,00 €	500,00 €
	Entente du pays de Limours	3 000,00 €	3 000,00 €
	Etosha	- €	1 600,00 €
	FOC section judo	5 500,00 €	5 500,00 €
	Incroyables Forgeois	1 500,00 €	2 000,00 €
	L'autre bureau	- €	1 800,00 €
	La racine	570,00 €	570,00 €
	Les archers du Hurepoix	600,00 €	600,00 €
	Maison de la Culture et des Loisirs de Forges	27 500,00 €	27 500,00 €
	Matoux Forges	500,00 €	500,00 €
	Ouest Essonne Athlétisme	750,00 €	750,00 €
	Relook toi - relook moi	250,00 €	250,00 €
	RSRL (retraite sportive région de Limours)	150,00 €	150,00 €
	Souvenir Français	80,00 €	80,00 €
	Tennis-club de Forges	650,00 €	650,00 €
	Union Nationale des combattants	80,00 €	80,00 €
	Âme d'enfant	- €	200,00 €

Prise de position :

Monsieur VYNCKE s'inscrit en faux vis-à-vis de la subvention de 1 600 € prévue pour l'association Etosha pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas eu de demande
- Cette association a son siège social sur Marcoussis
- Elle bénéficie de locaux communaux mis à disposition gratuitement
- Elle fait payer tous ses spectacles, notamment les spectacles pour les écoles.

Réponse : La demande, il y en a eu une, a été traitée par la commission culture. Au départ, l'association a répondu à un appel à projets lancé par la CCPL et a été sélectionnée pour un spectacle itinérant sur le patrimoine naturel et agricole du territoire. L'association a souhaité et a besoin, d'ailleurs, en complément du financement de la CCPL, d'une aide financière de la Commune et a donc sollicité la commission culture qui a donné un avis favorable.

Question : Quels sont les critères d'attribution des subventions ?

Réponse : Les demandes peuvent être étudiées soit par la commission animation, soit par la commission culture en fonction du caractère de la demande. Toute demande fait l'objet d'une appréciation qualitative, en fonction du contexte (demande récurrente ou demande ponctuelle) et de l'intérêt des activités ou du projet présentés.

Prise de position :

Madame DESMEDT n'est pas d'accord avec les subventions prévues pour l'Autre Bureau et Etosha pour les raisons suivantes :

- Pour l'Autre Bureau, il ne s'agit pas d'une association habituelle (culturelle ou sportive) et la Commune a déjà fait 7 500 € de travaux pour l'accueillir et il est prévu une subvention de 1 800 €
- Pour Etosha, ce n'est même pas une association basée sur le territoire de la CCPL, ce qui pose question par rapport aux associations sportives pour lesquelles cela est exigé.

Commentaire :

Conformément à la décision prise en bureau municipal, l'engagement est pris de ne verser les subventions que lorsque les dossiers de demande seront parvenus en mairie, comme tous les ans.

Votes :

Budget prévisionnel 2020

➤ *Le conseil par 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention approuve le budget prévisionnel 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :*

Section de fonctionnement : 5 075 975,00 €

Section d'investissement : 2 908 655,00 €

Ventilation des subventions :

➤Le conseil par 18 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions approuve le tableau des subventions suivant :

compte		Budget 2019	Budget 2020 propositions	Budget 2020 vote
6574	subventions aux organismes privés	60 440,00 €	64 540,00 €	64 540,00 €
	A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	Académie de Musiques Modernes	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	AJSP (jeunes sapeurs pompiers de Limours)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Association Républicaine des Anciens Combattants	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Association sportive du golf	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Boule Amicale de Malassis	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Boule Forgeoise	700,00 €	700,00 €	700,00 €
	Carrefour des solidarités	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	Coup de pouce	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Crèche parentale de Briis	6 400,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €
	Croix-Rouge du canton de Limours	180,00 €	180,00 €	180,00 €
	Danaya	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Entente du pays de Limours	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	Etosha	- €	1 600,00 €	1 600,00 €
	FOC section judo	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
	Incroyables Forgeois	1 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	L'autre bureau	- €	1 800,00 €	1 800,00 €
	La racine	570,00 €	570,00 €	570,00 €
	Les archers du Hurepoix	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	Maison de la Culture et des Loisirs de Forges	27 500,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
	Matoux Forges	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Ouest Essonne Athlétisme	750,00 €	750,00 €	750,00 €
	Relook toi - relook moi	250,00 €	250,00 €	250,00 €
	RSRL (retraite sportive région de Limours)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	Souvenir Français	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Tennis-club de Forges	650,00 €	650,00 €	650,00 €
	Union Nationale des combattants	80,00 €	80,00 €	80,00 €
	Âme d'enfant	- €	200,00 €	200,00 €

Avec la précision mentionnée tout à l'heure quant à la réception des dossiers des associations avant tout versement.

QUESTIONS ET POINTS DIVERS

➤ Travaux :

- Les travaux dans l'église se terminent. Les bancs doivent arriver la semaine prochaine. Ils seront montés par les services techniques.
- L'ascenseur pour l'école élémentaire est enfin arrivé. Il faut compter une quinzaine de jours pour la pose et encore autant après pour les finitions.
- Un accord a été trouvé pour le déplacement des conteneurs au hameau de Chardonnet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



La maire,

Marie LESPERT CHABRIER